

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171221-DEL_17_12_20_15-DE

Date de convocation 14 décembre 2017

Date d'affichage 14 décembre 2017

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 3 procurations)

votants 27

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 21/12/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le VINGT DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M GALLAND Philippe, Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sophie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Michel DIEDERICH, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET

Excusés : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme BURLOT Dominique (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Thierry PERRE (Pouvoir donné à Claude DROUET), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SPECTACLE « JEUNE PUBLIC » 2016 – 2018 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE

VU le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa programmation culturelle « Spectacles jeunes publics » pour les saisons 2016 à 2018, le Conseil Départemental de la Sarthe, par le biais de son dispositif « Scènes Départementales jeune public » peut allouer une subvention à la commune,

CONSIDERANT que pour ce faire, une convention fixant les différentes modalités doit être signée entre la Ville et le Conseil Départemental de la Sarthe,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Contre – Abstention),

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Signer la convention « Scène Départementale jeune public » avec le Conseil Départemental de la Sarthe,
- Effectuer toutes démarches, signer tout document permettant l'obtention de l'aide financière,
- Signer, dans le cadre du dispositif « Scène Départemental jeune public » tout(e) autre convention et/ou avenant.

Pour Copie Conforme,

Le Maire

Didier REVEAU